

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 22 FÉVRIER 2021

En raison de la pandémie du Covid-19, la salle du Conseil Municipal étant trop exigüe pour pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, la séance a eu lieu à la Maison Consigny, séance publique mais en nombre de places limitées

L'an deux mil vingt-et-un, le LUNDI 22 FÉVRIER, à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : le 15 FÉVRIER 2021

Étaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Gérard PLATON, Catherine THOMAS, Thibaut BOURGET, Claude CARTON, Michelle CORDIER, Aurélie BAUGE, Maria-Eléna LY, Dominique BASILE.

Absents excusés : Erwan ALLEAUME et Christine CHARREAU

Absent : /

Pouvoirs : Erwan ALLEAUME à Thibaut BOURGET et Christine CHARREAU à Gérard PLATON

Madame Claude CARTON a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur. La loi porte diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment la tenue des réunions des assemblées délibérantes dans des conditions dérogatoires de droit commun (lieu des réunions, condition de quorum ramenée au tiers des membres, deux pouvoirs au lieu d'un par conseiller municipal...).

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 -Démission d'un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Katia VERBA a présenté sa démission de son poste de Conseillère Municipale par lettre datée du 25 janvier 2021, reçue en mairie le 27 janvier 2021.

Dès réception, cette lettre de démission a été adressée pour information à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que : « Les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ».

-Remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire :

Dans les Communes de plus de 1.000 habitants (élection au scrutin de liste), en application de l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (*principe dit du « suivant de liste »*).

Considérant que lors des dernières élections municipales, une seule liste était candidate, liste « *Demain, pour vous, avec vous* »,

Considérant que l'ensemble des candidats ont été élus dès le 1^{er} tour de scrutin,

Considérant que l'unique liste « *Demain, pour vous, avec vous* », ne comportait pas de candidats supplémentaires (*2 maximum*),

Le poste de Conseiller Municipal vacant suite à cette démission **ne peut être pourvu et demeure donc vacant.**

Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour et l'effectif légal du Conseil Municipal est désormais de **11 membres.**

Monsieur le Maire indique que lorsqu'un Conseil Municipal d'une commune de plus de 1.000 habitants a perdu le tiers de ses membres (soit 5 Conseillers pour la Commune de Mondoubleau), des élections complémentaires intégrales doivent être organisées pour procéder à une nouvelle élection pour la totalité du conseil municipal.

2 – Mise à jour des Commissions Municipales et représentations extérieures suite à démission d'un Conseiller Municipal-Mme Katia VERBA

Suite à démission de Madame Katia VERBA, il convient de mettre à jour la liste des membres des Commissions Municipales et les représentations extérieures de la Commune.

Il n'est pas procédé au remplacement de Madame Katia VERBA dans les différentes commissions municipales dans lesquelles elle siégeait.

La liste des membres des Commissions Municipales est désormais la suivante :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
FINANCES	Ensemble des Conseillers Municipaux
ENVIRONNEMENT-VOIRIE TRAVAUX-SÉCURITÉ	Thibaut BOURGET-Gérard PLATON- Dominique BASILE- Christine CHARREAU
SPORTS-LOISIRS PISCINE-CAMPING ASSOCIATIONS	Gérard PLATON- Catherine THOMAS-Aurélie BAUGÉ- Dominique BASILE
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FOIRES ET MARCHÉS EVENEMENTIEL	Gérard PLATON-Catherine THOMAS-Aurélie BAUGÉ-Erwan ALLEAUME-Maria-Eléna LY
CULTURE-COMMUNICATION RESEAUX SOCIAUX BULLETIN MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	Gérard PLATON-Catherine THOMAS- Aurélie BAUGÉ-Maria- Eléna-LY-Christine CHARREAU
AFFAIRES SOCIALES (dont insertion, mobilité, cimetièrre)-LOGEMENT- PERSONNES AGÉES	Gérard PLATON-Catherine THOMAS-Claude CARTON Michelle CORDIER-Maria-Eléna LY
APPELS D'OFFRES MAPA (Marchés à procédure adaptée)	- <u>Membres titulaires</u> : Gérard PLATON-Thibaut BOURGET Catherine THOMAS - <u>Membres suppléants</u> : Christine CHARREAU-Aurélie BAUGÉ-Erwan ALLEAUME

- **Désignation d'un nouveau correspondant « Cinémobile »-cinéma itinérant**
Madame **Maria-Eléna LY** assurera désormais le rôle d'élu correspondant pour le Cinémobile.
- **Proposition de désignation d'un nouveau membre à la Commission « Qualité de Vie » de la CCCP des Collines du Perche**
En remplacement de Madame Katia VERBA, le Conseil Municipal propose la désignation de Madame Catherine THOMAS pour siéger au sein de cette commission communautaire.

3 – Programme « Petites Villes de Demain- P.V.D » : point d'étape

Monsieur le Maire demande à Madame Catherine THOMAS, Adjointe au Maire, de faire le point d'étape sur l'avancement de ce dossier.

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu avec Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète de Vendôme, les services préfectoraux et la D.D.T. Afin d'assurer le suivi et l'élaboration de ce programme, le recrutement d'un chef de projet est nécessaire et afin de réduire les coûts, une mise en commun du chef de projet entre plusieurs communes « Petites Villes de Demain » est possible. Ainsi, une mise en commun avec les communes de Fréteval, Morée et Mondoubleau est sur le point d'être actée, sachant que l'employeur principal serait la Commune de Mondoubleau.

L'élaboration et la rédaction du projet de convention PVD avec l'Etat est en cours de finalisation. Il s'agit d'une convention tripartite signée entre l'Etat, la Commune « PVD » et son intercommunalité. Dans un délai de 18 mois, ou plus tôt, elle débouchera sur la mise en place d'une convention O.R.T. Opération de Revitalisation de Territoire. La signature de la convention « PVD » doit intervenir avant le 31 mars prochain.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le recrutement d'un Chef de projet « PVD » est indispensable. Ce poste sera financé à hauteur de 75 % par l'Etat et des organismes publics : A.N.C.T., Banque des Territoires (dans la limite d'un coût total de 40.000 €). La charge résiduelle d'environ 10.000 € sera répartie entre les 3 communes Petites Villes de Demain. Le Chef de Projet travaillera pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets des communes « PVD » qui doivent avoir un rayonnement sur l'ensemble du territoire tout en renforçant leur fonction de centralité. La fiche de poste est en cours de rédaction et l'offre d'emploi sera diffusée très prochainement.

Une convention de partenariat et de financement sera passée entre les communes « PVD » afin de fixer les modalités pratiques et financières de mise en commun du Chef de projet (modalités de remboursement de la charge résiduelle du poste entre la Commune de Mondoubleau et les Communes de Fréteval et Morée). Cette convention sera soumise aux services de la DGFIP pour validation.

4 – Tour cycliste du Loir-et-Cher 2021-Demande de subvention

Point retiré de l'ordre de jour, suite à décision d'annulation de l'épreuve sportive ce jour en raison du contexte sanitaire.

5 – Personnel communal-créations de postes

-Création d'un poste d'emploi-aidé supplémentaire pour les Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle que les services techniques disposent déjà d'un salarié en emploi aidé de type CAE-PEC-Parcours Emploi Compétence à raison de 20H par semaine depuis le 2 novembre 2020.

Il conviendrait de renforcer l'effectif des services techniques, par le recrutement d'un second salarié en contrat aidé (20h /semaine) sachant que désormais l'aide financière de l'Etat est portée à 80 % (au lieu de 50%) lorsque le demandeur d'emploi recruté est domicilié dans une Commune classée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** :

-le recrutement d'un second salarié en contrat aidé PEC à raison de 20 H par semaine pour une durée de contrat pouvant aller de 6 à 24 mois (renouvellements compris) pour exercer les fonctions suivantes aux services techniques : assurer la valorisation et la gestion différenciée des espaces verts, ainsi que l'entretien des espaces publics et du patrimoine communal.

-Création d'un emploi non-permanent de Chef de Projet pour la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain »

Considérant les projets et actions à mettre en œuvre dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dont va pouvoir bénéficier la Commune de Mondoubleau pour une durée de 5 ans suite à conventionnement avec l'Etat, tout comme les Communes de Fréteval et Morée,

Considérant la volonté de travail en commun et de mutualisation des moyens exprimée par les communes de Fréteval, Morée et Mondoubleau, qui vont bénéficier et mettre en œuvre simultanément le programme « Petites Villes de Demain » suivie d'une O.R.T.,

Considérant les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet relèvent de la catégorie A, au grade d'Attaché Territorial, à savoir conception/actualisation des projets de territoire et définition de leurs programmations, mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnel, pilotage et animation du programme « PVD » avec les partenaires, contribution à la mise en réseau locale et nationale...

Considérant que l'achèvement du programme « Petites Villes de Demain » et de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) marqueront la fin de la période de relation contractuelle avec l'agent recruté en contrat de projet et que l'évaluation et le contrôle de ce résultat seront déterminés en fonction de l'état d'avancement des actions et opérations de revitalisation lancées et engagées dans le cadre de ces programmes,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

-DÉCIDE la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi non permanent au grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie A à temps complet (*35 heures hebdomadaires*). L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera éventuellement renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.

La rémunération de l'agent recruté sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

-CHARGE le Maire d'établir le projet de convention tripartite de partenariat et de financement qui sera conclue entre les Communes de Fréteval, Morée et Mondoubleau pour la mise en commun du Chef de Projet « Petites Villes de Demain »,

6 – Subventions aux associations-Année 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des subventions habituellement accordées aux associations locales.

Certains conseillers municipaux trouvent qu'il y a des disparités importantes au niveau des subventions attribuées aux associations à vocation sportive.

Le Maire indique que l'AEP St Louis de Gonzague bénéficie d'une subvention importante car c'est l'association qui porte et organise matériellement la plupart des festivités communales (concerts, fête d'été...). Cependant, en raison de la pandémie de covid19, en 2020 toutes les manifestations ont dû être annulées et à ce jour il est difficile d'en programmer pour l'année 2021.

Sur proposition du Maire, il est décidé de demander à toutes les associations bénéficiaires d'une subvention communale de fournir leurs rapports annuels financiers et d'activités. Un courrier sera adressé à chaque association et le versement de la subvention sera conditionné à la production des rapports financiers et d'activités.

La liste des subventions communales sera arrêtée et votée lors de l'adoption du budget primitif 2021.

7 –Finances -Projets d'investissements 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des projets d'investissements (*travaux, frais d'études, achats et acquisitions...*) qu'il est nécessaire d'inscrire au budget primitif 2021 :

Article Budgétaire	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT-Opérations	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
21311	BATS PUBLICS-RENOVATION RDC HALLE MAIRIE (SOLDE MARCHÉ TRVX REVETEMENT DE SOL)	4 500.00	900.00	5 400.00 €
2151	TRVX VOIRIE-TRAVAUX REFECTION CARREFOUR ROUTE DE SOUDAY "LA POMMERAIE "	11 145.83	2 229.17	13 375.00 €
211	ACQUISITION TERRAIN Cts EVEILLARD 2020 (Provision 3.600 € de frais Notaire et Taxes Restant à régler)	3 600.00	720.00	4 320.00 €
2112	TERRAIN PECNARD-FRAIS DE DEPLACEMENT DES RESEAUX SUITE ACQUISITION EURO SYMBOLIQUE TERRAIN	5 083.33	1 016.67	6 100.00 €
2138	CONSTRUCTION ABRI-PRÉAU "Resto du Cœur" Ecole Maternelle	4 250.00	850.00	5 100.00 €
21311	BATS PUBLICS-MAIRIE MODERNISAION ECLAIRAGE DES LOCAUX 1ER ETAGE	2 650.00	530.00	3 180.00 €
2121	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES-ACHAT VEGETAUX (REGÉNÉRATION HAIE MINAUDERIE +PLANTATIONS DIVERSES)	5 000.00	0.00	5 000.00 €
2151	TRVX VOIRIE-PROGRAMME 2021 COMPRIS FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE (Bureau études Viatic)	75 833.33	15 166.67	91 000.00 €
21534	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2021 (Mise aux normes 3 armoires électriques-rue Montaigne, allée Descartes, place du Mail)	3 145.00	629.00	3 774.00 €
2188	ACQUISITION ILLUMINATIONS DE NOEL	2 500.00	500.00	3 000.00 €
21568	ACQUISITION EXTINCTEURS POUR RENOUVELLEMENT DU PARC ET ALARME INCENDIE MAISON CONSIGNY	1 558.33	311.67	1 870.00 €
21568	POTEAUX INCENDIE-REPLACEMENT DE 5 POTEAUX INCENDIE POUR MISE EN CONFORMITÉ (SUBVENTION 30 % ???)	14 500.00	2 900.00	17 400.00 €
2051	DROITS DE CESSION DES LOGICIELS SEGILOG/BERGER LEVRAULT POUR SECRETARIAT MAIRIE Année 2021	3 504.17	700.83	4 205.00 €
2031	FRAIS ETUDES-DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET SECURITAIRE Tour Forteresse	8 333.33	1 666.67	10 000.00 €
21318	EGLISE-TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS CAMPANAIRES (3 Appareils de tintement et 1 moteur de volée)	3 250.00	650.00	3 900.00 €
	VIDEO PROTECTION-REPLACEMENT DES CAMÉRAS AVEC RAJOUT 1 CAMÉRA SUPPLÉMENTAIRE (50 % subvention ???)	15 250.00	3 050.00	18 300.00 €
2118	TRAVAUX DE RÉNOVATION ET REFECTION DE 2 COURTS DE TENNIS (Courts n°1 et n°2)	5 000.00	1 000.00	6 000.00 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE (Onduleurs, Ordinateur Portable Chef de Projet PVD)	2 083.33	416.67	2 500.00 €
2184	MOBILIER (Présentoirs documentation Mairie Salle des Pas Perdus 1.000 € H.T. et crédits prévisionnels achats divers)	4 166.67	833.33	5 000.00 €
2188	AUTRES IMMO CORPORELLES (Sono 1000 € HT +Petit Outillage Services Techniques+Matériel divers...)	4 166.67	833.33	5 000.00 €
2041583	PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE AUX FRAIS D'INVESTISSEMENT DU SYNDICAT EQUESTRE ET PEDESTRE	1 000.00		1 000.00 €
2031	FRAIS ETUDES-ETUDE PRÉALABLE A LA RESTAURATION MAISON A PANS DE BOIS 1, rue du Pâtis	10 833.33	2 166.67	13 000.00 €
2031	FRAIS ETUDES-ETUDE PRÉALABLE A LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST DENIS (Estimation)	22 500.00	4 500.00	27 000.00 €
	MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS	213 853.32	41 570.66	255 423.98 €

8- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, complétée par délibération du 14 septembre 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

N° des décisions	Date	Objet
2021/03	12 janvier 2021	Attribution case columbarium au nom de MOUTY Simone – 2 rue Alphonse Karr 41170 MONDOUBLEAU pour une durée de 25 ans.
2021/04	13 janvier 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : M. Mme FRAIN Olivier 50 rue Leroy 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 21-23 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. LEQUERE Augustin 13 rue Gheerbrant 41170 MONDOUBLEAU
2021/05	18 janvier 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : M. Mme PRENANT Roland Lieu-dit Le Marchais 41170 SARGÉ-SUR-BRAYE Adresse du bien : 2 impasse de l'Écu 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. CALDRAY Frédéric 2 rue du Perche 41100 PEZOU
2021/06	18 janvier 2021	Renouvellement concession cimetière au nom de M. MANEU Jean – 11 impasse de la Ville-aux-Clercs pour une durée de 15 ans
2021/07	18 janvier 2021	Attribution concession cimetière au nom de Mme DEBERLES Nadine – « Le Petit Buisson » Oigny – 41170 COUETRON-AU-PERCHE pour une durée de 30 ans
2021/08	21 janvier 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : M. CRINIÈRE Maurice EHPAD « Les Tilleuls » 7 rue du Puits 41100 VENDOME Adresse du bien : 6 rue Pierre et Marie Curie 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. LE BLOAS Eric 8 bis chemin des Bruyères 77515 LA CELLE-SUR-MORIN
2021/09	25 janvier 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : Consorts CHAILLOU représenté par CHAILLOU Jean lieu-dit La Martellière – Maison Les Libellules – 41100 AZÉ Adresse du bien : 2 rue Saint-Exupéry 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme MICHAUD Sandrine 2 lieu-dit La Delannière 72120 MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS
2021/10	25 janvier 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : Mme DEWOLF née MICHAUD Denise 19 B rue Arnaud de Vogüe 18000 BOURGES Adresse du bien : 8 rue Courtin 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Melle BINET Delphine 3 rue Blanche 95880 ENGHIEU-LES-BAINS
2021/11	25 janvier 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : Consorts EVEILLARD – EVEILLARD Serge 20 rue de la Serfillière 41120 CELLETES Adresse du bien : 26 rue Montaigne 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. NEROME Arnaud 38 rue des Amandiers 75020 PARIS
2021/12	26 janvier 2021	Conclusion d'un contrat pour la vérification annuelle des organes de sécurité incendie avec la Sté ABC Protection Incendie pour une durée de 3 ans-(879,83 € H.T./An)
2021/13	27 janvier 2021	Conclusion d'un avenant de transfert du marché MAPA entre la SA T.A.E. et la Sté SOCREAM pour le lot n° 2 Revêtement de sol béton décoratif du marché de travaux de restructuration-réhabilitation de la Halle et du RDC de la Mairie (<i>transfert suite cession de branche d'activité</i>)
2021/14	27 janvier 2021	Conclusion d'un marché-MAPA pour la construction d'un abri-auvent devant l'entrée du local des « Restos du Cœur » en pignon de l'école maternelle pour un montant de 4.121,51 € H.T. soit 4.495,81 € T.T.C. Entreprise BEAUDOUIN « Le Sens du Bois »
2021/15	28 janvier 2021	Location de matériel de téléphonie et accessoires pour la Mairie – Durée 63 mois Loyer mensuel de 102,00 € TTC

2021/16	29 janvier 2021	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : M. GALLOYER Patrick « Montluisard » 41170 CHOUE Adresse du bien : 21 avenue Louis Chaumel 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. DOLLET Jean 3 ter avenue de Bourgogne 93160 NOISY-LE-GRAND
2021/17	11 février 2021	Conclusion d'un avenant pour acter la révision annuelle des tarifs du contrat de prestations conclu avec la Sté DIRTY FLOOR pour l'entretien ménager et le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux.
2021/18	19 février 2021	Attribution concession cimetière au nom de M. et Mme MINET Jean-Pierre et Raymonde – 9 rue Victor Hugo 41170 MONDOUBLEAU pour une durée de 15 ans

AFFAIRES DIVERSES

-Opération « Abeille, sentinelle de l'environnement » : la convention de partenariat avec l'UNAF vient d'être signée et un apiculteur référent a été trouvé, il s'agit de Monsieur TOURTE de Cormenon. L'emplacement pour les ruches a été choisi et validé, elles seront mises en place sur la plateforme de la tour, dans le petit jardin qui vient d'être acquis par la Commune (jardin de la Maison à pans de bois Parcelle cadastrée section B n° 596).

-Office du tourisme du Vendômois : sur proposition du Maire, comme les années précédentes, il est proposé que la Commune renouvelle son adhésion à l'Office du Tourisme de Vendôme. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (Montant de l'adhésion annuelle avec le Pack Numérique 35 €-pas de brochure papier en 2021, réutilisation du stock de l'année 2020).

QUESTIONS DIVERSES

-Madame Claude CARTON souhaite savoir comment fonctionne le CMJ-Conseil Municipal des Jeunes suite à sa création et sa mise en place. Madame Catherine THOMAS fait savoir que les jeunes élus se réunissent régulièrement pour travailler en commissions et qu'ils suggèrent des idées et actions très intéressantes. Les jeunes sont très sensibles à la conservation et au recueil de la mémoire des « Aînés » et souhaiteraient engager des actions pour recueillir la parole et les épisodes de vie des « anciens ».

-Dates à retenir :

Commission des finances : mardi 16 mars à 18 H

Commission communale des impôts directs : 15 ou 17 mars à 10 H.

Prochain Conseil Municipal : lundi 22 mars à 18 H (Vote des budgets 2021)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Mondoubleau, Loir-et-Cher. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above, surrounded by the text 'MAIRIE DE MONDOUBLEAU' and '41 (Loir-et-Cher)'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.